

Forfait journalier hospitalier (hébergement)

Chambre particulière (sur demande du patient)

Complémentaire santé

Exemples de remboursement¹ au régime général

	(d) Heavite	Hospitalisation														
	поѕріта	lusation	C	Soins courant	ts	Dentaire				Optic	lue		Aic	es		
	Contrat d'assuran	ce santé respons	able ²													
	Tarif le plus souvent Base de facturé ou tarif remboursement de la					oursement a	ssurance m	aladie com	olémentaire	(AMC)	Reste à charge					
	réglementé			obligatoire (AMO)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6
	20 € (15 € en service psychiatrique)	0 €		0€			20 €	(15 €)		0€						
t)	Non connu (NC)	onnu (NC) Non remboursé		Non remboursé	0€	50 €/jour	75 €/jour	100 €/jour	125 €/jour	150 €/jour						

Séjour avec actes lourds

L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé.

Exemple d'une opération chirurgicale de la cataracte, en secteur privé

Frais de séjour	Différent selon public/privé	BR	BR - 24 €	-24€ 24€							0 €							
Frais de séjour en secteur privé 835,60 € 835,60 € 811,60 €					24 €							0 €						
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO	RR IIII % RR I III MARCOMMONT CI NTOVILI SILI CONTROL								Selon contrat									
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	434€	271,70 €	271,70 €	0€	135,85 €	162,30 €	162,30 €	162,30 €	162,30 €	162,30 €	26,45 €	0€	0€	0€	0€			
Honoraires médecins secteur 2 non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO	Honoraires libres	BR	100 % BR	Dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100 % BR)					Selon contrat									
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	473 €	271,70 €	271,70 €	0 €	81,51 €	201,30 €	201,30 €	201,30 €	201,30 €	201,30 €	119,79 €	0€	0€	0€	0€			

Séjour sans actes lourds

L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé.

Exemple d'un suivi d'une pneumonie ou pleurésie pour un patient de plus de 17 ans, en hôpital public

Frais de séjour	Différent selon public/privé	BR	80 % BR	20 % BR	0€
Frais de séjour en secteur public	3 541 €	3 541 €	2 832,80 €	708,20 €	0€

^{1:} Les exemples de remboursements sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés.

^{2:} Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la règlementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé.

^{3:} La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.



Complémentaire santé Exemples de remboursement¹ au régime général

	Hospitali	Hospitalisation \$ Soi		nts	[)entaire	Э		Optic	que	e Aides auditives							
(0)	Contrat d'assurar	rance santé responsable ²																
	Tarif le plus souvent facturé ou tarif	Base de remboursement de la	Remboursement assurance maladie	Remb	oursement a	ssurance m	aladie com	plémentaire	e (AMC)		Reste à charge							
	réglementé	Sécurité sociale (BR) ³	obligatoire (AMO)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6			
Honoraires médecins secteur 1 (généralistes ou spécialistes)	Tarif de convention	BR	70 % BR - 2 €		30 % BR					2 € de participation forfaitaire								
Ex.: consultation médecin traitant généraliste pour un patient de plus de 18 ans	30 €	30 €	19 €			9	€			2 € de participation forfaitaire								
Ex.: consultation pédiatre pour enfant de 2 à 6 ans	35 €	35€	24,50 €			10,5	50 €			0 €								
Ex.: consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc)	37 €	37€	23,90 €		11,10 €							2 € de participation forfaitaire						
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO	Dépassements maitrisés	BR	70 % BR - 2 €		30 % BR + dépassement si prévu au contrat						2 € de participation forfaitaire							
Ex.: consultation pédiatre pour enfant de 2 à 6 ans	50 €	35€	24,50 €	10,50 €	25,50 €	25,50 €	25,50 €	25,50 €	25,50 €	15 €	0€	0€	0€	0€	0€			
Ex.: consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc)	54€	37€	23,90 €	11,10 €	28,10 €	28,10 €	28,10 €	28,10 €	28,10 €	19 €	2€	2€	2€	2€	2€			
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libres	BR	70 % BR - 2 €	(rem	30 % BR + boursement	dépasseme des dépass	ent si prévu sements pla	au contrat fonné à 100	% BR)		2€ de plus de	participa épasseme	tion forfa nt selon (itaire, contrat				
Ex.: consultation pédiatre pour enfant de 2 à 6 ans	62€	23 €	16,10 €	6,90 €	13,80 €	25,30 €	29,90 €	29,90 €	29,90 €	39 €	32,10 €	20,60 €	16 €	16 €	16 €			
Ex.: consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc)	67€	23€	14,10 €	6,90 €	13,80 €	25,30 €	29,90 €	29,90 €	29,90 €	46 €	39,10 €	27,60 €	23 €	23 €	23€			
Matériel médical	Tarif moyen facturé	BR	60% BR	40 % BR + dépassement si prévu au contrat								Selon	elon contrat					
Ex. : achat d'une paire de béquilles	26, 18 €	24,40 €	14,64 €	9,76 €	11,54 €	11,54 €	11,54 €	11,54 €	11,54 €	1,78 €	0 €	0€	0 €	0€	0€			

^{1:} Les exemples de remboursements sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés.

^{2 :} Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la règlementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé.

^{3:} La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un % de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.



Complémentaire santé Exemples de remboursement¹ au régime général

\ \ \ \	Hospitali Contrat d'assurar						que Aides auditives										
	Tarif le plus souvent facturé ou tarif	Base de remboursement de la	Remboursement assurance maladie obligatoire (AMO)	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)							Reste à charge						
	réglementé	Sécurité sociale (BR) ³		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6		
Soins et prothèses 100 % santé	Honoraire limite de facturation (HLF)	BR	60 % BR	40 % BR	+ dépassem	ent dans la	0 €										
Ex.: pose d'une couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires (HBLD634)	500€	120 €	72€		428 €							0 €					
Soins (hors 100% santé)	Tarif de convention	BR	60 % BR		40% BR +	dépasseme	ent si prévu	au contrat		Selon contrat							
Ex.: détartrage	43,38 €	43,38 €	26,03 €			17,3	35€			0 €							
Prothèses (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	60 % BR		40% BR +	dépasseme	ent si prévu	au contrat		Selon contrat							
Ex.: couronne céramo-métallique sur molaires	557€	120 €	72€	48 €	108 €	168 €	288 €	408€	485 €	437€	377 €	317 €	197 €	77 €	0 €		
Orthodontie (moins de 16 ans)	Prix moyen national	BR	100 % BR		Dépassement si prévu au contrat							Selon	contrat				
Ex.: traitement par semestre (6 max)	707 €	193,50 €	193,50 €	48,38 €	96,75 €	193,50 €	387,00€	513,50 €	513,50 €	465,12 €	416,75 €	320 €	126,50 €	0€	0€		

^{1:} Les exemples de remboursements sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés.

^{2 :} Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la règlementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé.

^{3:} La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un % de la BR, à un taux différent seion les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.



	Hospitali Contrat d'assurar	ts	s Dentaire					6∕∂ Optique			Aides auditives						
	Tarif le plus souvent facturé ou tarif	Base de remboursement de la	Remboursement assurance maladie	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)						Reste à charge							
	réglementé	Sécurité sociale (BR) ³	obligatoire (AMO)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6		
Équipement 100% santé	Prix limite de vente (PLV)	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement dans la limite des PLV ⁴							0€						
Ex. : verres simples et monture	42, 50 € (par verre) + 30 € (monture)	12,75 € par verre + 9 €	7,65 € par verre + 5,40 €		34, 85 € par verre + 24,60 €							0 €					
Ex.: verres progressifs et monture	90 € (par verre) + 30 € (monture)	27 € par verre + 9 €	16,20 € par verre + 5,40 €		7	3,80 € par ve	erre + 24,60 f	0 €									
Équipement (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	60 % BR		40 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires						Selon contrat						
Ex.: verres simples + monture	110 € (par verre) + 146 € (monture)	0,05 € par verre + 0,05 €	0,03 € par verre + 0,03 €	199,91 €	299,91€	319,91 €	319,91 €	319,91 €	319,91 €	166 €	66€	46 €	46 €	46 €	46 €		
Ex. : verres progressifs et monture	243 € (par verre) + 146 € (monture)	0,05 € par verre + 0,05 €	0,03 € par verre + 0,03 €	199,91 €	319,91 €	379,91 €	439,91€	499,91€	585,91€	432€	312 €	252 €	192 €	132 €	46 €		
Lentilles	Prix moyen national	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Prise en charge si prévu au contrat					Selon contrat								
Forfait annuel	NC	Non remboursé (dans le cas général)	Non remboursé (dans le cas général)	0€	75 €/an	100 €/an	150 €/an	225 €/an	300 €/an	-	-	-	-	-	-		
Chirurgie réfractive	Prix moyen national	Non remboursé	Non remboursé		Prise	en charge s	prévu au c	ontrat		Selon contrat							
Ex. : opération corrective de la myopie	NC	Non remboursé	Non remboursé	0€	250 €/oeil	300 €/oeil	350 €/oeil	400 €/oeil	450 €/oeil	-	-	-	-	-	-		

^{1:} Les exemples de remboursements sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés.

^{2:} Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la règlementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé.

^{3:} La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie complémentaire.

^{4 :} Prix limite de vente.



Complémentaire santé

Exemples de remboursement¹ au régime général

	Hospitali Contrat d'assurar	sation nce santé responsable²	Soins couran	ts	D	entaire	9		Optique				Aides auditives				
	Tarif le plus souvent facturé ou tarif	Base de remboursement de la	ent de la assurance maladie		Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)						Reste à charge						
	réglementé	Sécurité sociale (BR) ³	obligatoire (AMO)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6		
Équipement 100% santé	Prix limite de vente (PLV)	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement dans la limite des PLV ⁴						0€							
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	950 €	400€	240 €	710 €						0 €							
Équipement (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires						Selon contrat							
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	1 582 €	400 €	240 €	160 €	310 €	410 €	535 €	910 €	1160€	1182€	1032€	932€	807€	432 €	182 €		

^{1:} Les exemples de remboursements sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés.

Ce document présente des exemples de remboursements en euros par l'assurance maladie et par votre contrat complémentaire santé, parmi les cas les plus fréquents et selon le niveau de couverture choisi. Ils ne correspondent pas forcément à vos besoins ou à votre situation mais, ils vous permettent de comprendre, choisir ou comparer les tableaux de garantie. Ils ne peuvent se substituer aux documents contractuels qui seuls engagent l'organisme de complémentaire santé. Ils ont été construits sur la base des données communiquées par l'assurance maladie obligatoire et en s'appuyant sur le Glossaire de l'assurance complémentaire santé édicté par l'UNOCAM (https://unocam.fr/ressources/documents-a-telecharger/)

^{2 :} Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la règlementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé.

^{3:} La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un % de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.

^{4 :} Prix limite de vente.